no. 85

Newberry Library · Chicago

MOYENS D'EXTIRPER L'USURE,

OU

Projet d'établiſſement d'une Caiſſe de Prêt public.

A *ſix pour cent* ſur dettes actives, effets au porteur, effets de commerce, loyers, fermages, contrats & obligations. A *huit* ſur nantiſſemens mobiliers, modéré à *ſix* pour les ouvriers, laboureurs, artiſans, juſques à 200 l. Et *gratis* aux pauvres pour un mois, juſqu'à 12 liv. *Projet* formé d'après les loix relatives à ces ſortes d'établiſſemens, ſuivi de pluſieurs Plans pour en faire & aſſurer les fonds. Par *M.* Prevost *de* Saint-Lucien, *Avocat au Parlement*, volume *in-12*. prix 3 livres. broché, avec des Tableaux figurés, franc de port par tout le Royaume. *Dédié à* Henri IV.

Si on ruine mon Peuple, qui me nourrira, qui ſoutiendra les charges de l'Etat? Vive Dieu! s'en prendre à mon Peuple, c'eſt s'en prendre à moi. Henri IV.

A Paris, chez *l'Eſclapart*, Quai de Gêvres; & l'*Auteur*, rue Sainte-Apolline, qui ſe chargera de le faire paſſer franc de port par tout le Royaume, 1775. Avec Approbation & Privilége du Roi.

Réponse du même, aux Obſervations faites ſur cet Ouvrage, *gratis* à ceux qui l'ont acheté, & par Supplément ſans augmentation de prix pour ceux qui l'acheteront.

PRÉFACE.

Il y a des Projets qui ſont pour ainſi dire malheureux, & qui ſemblent proſcrits dès leur naiſſance; en vain ſe préſentent-ils accompagnés du flambeau de l'expérience; en vain marchent-ils précédés du cri de la néceſſité, & offrant à leurs ſuites mille avantages connus, par je ne ſais quelle fatalité, on ne veut pas même les examiner; & ſoit que de petites idées ne puiſſent en ſaiſir l'enſemble, ſoit que des vues intéreſſées s'oppoſent à leurs établiſſemens, à peine éclos, ils vont ſe perdre dans la foule des chimeres.

Qui n'a entendu parler des Lombards & des Monts-de-Piété? Qui, agité par le malheur, n'oſant ſe découvrir, n'a, au moins une fois, ſoupiré après un pareil établiſſement? Hé bien, demandez pourquoi nous n'avons point en France de Caiſſes de Prêt public, mille perſonnes vous répondront qu'elles ſeroient dangereuſes, & l'occaſion d'une infinité de déſordres.

Quoi! une ſource féconde, intariſſable, toujours ouverte aux beſoins de l'homme, qui ſeroit ſurveillée par la plus exacte économie, pourroit devenir dangereuſe, peſtilentielle? J'ai douté, & je crois devoir attribuer à trois raiſons principales les cauſes de la prévention contre les Caiſſes du Prêt public.

La premiere, c'eſt qu'on a toujours voulu en faire un Projet de finance, & l'on n'a pas ſenti que le plus parfait déſintéreſſement doit en être

l'ame, que pour ſubvenir aux ſecours de ſes ſemblables, il faut être généreux ſans réſerve, ſe borner aux ſimples frais néceſſaires au ſoutien d'un pareil établiſſement : auſſi les projets à 15, 18, 20, 30 pour 100 ont-ils échoué.

La ſeconde, c'eſt qu'on a reſtreint leurs bienfaits, en bornant leurs ſecours aux ſeuls gages mobiliers, & l'on n'a pas ſenti que peu de Citoyens ſont dans le cas de donner des meubles en gage, parce qu'en général l'on n'a que ſon néceſſaire ; que le moindre déplacement, s'il étoit apperçu, ſeroit ſouvent plus terrible par le diſcrédit dont il ſeroit la cauſe, que la perte la plus réelle ; & qu'enfin, il en faut de très-conſidérables, pour ſe procurer des reſſources un peu honnêtes. Mais puiſque l'homme a pluſieurs natures de biens, pourquoine pas lui laiſſer le choix de faire le ſacrifice de celui qu'il imagine devoir lui procurer, ſans diſgrace, les ſecours les plus prompts & les plus efficaces ? Mais n'anticipons pas ſur nos idées.

La troiſiéme, c'eſt qu'il n'y a pas eu encore juſqu'à préſent un plan bien médité pour ces ſortes d'établiſſemens. Pour former un Projet, il ne faut que de l'imagination ; c'eſt un point à ſaiſir : pour en tracer le Plan, il faut en outre des lumieres ; c'eſt un enſemble à réunir. Tout le monde peut projetter ; mais il faut des connoiſſances pour faire mouvoir les reſſorts combinés d'une vaſte machine, en voir d'un coup d'œil tout l'accord : il nous ſemble qu'à l'égard d'une Caiſſe de Prêt public, on n'a jamais bien ſaiſi les principes qui doivent la régir.

Qu'on ajoute à ces obſervations, que dans les Monts-de-Piété ou Lombards établis, il s'y eſt ſouvent gliſſé des abus, & qu'un abus frappe plus que le bien n'eſt ſenti : il n'eſt pas étonnant qu'on ait préſumé qu'ils pouvoient être dangereux.

Je ſupplie mes Concitoyens d'examiner avec moi la matiere, & de vouloir bien diſcuter les idées que je préſente pour l'établiſſement d'une Caiſſe de Prêt public. J'ai cru y entrevoir la ceſſation de mille maux, la ſource d'une infinité de biens, l'uſure énorme bannie, l'abondance répartie dans tous les ordres de l'État, chacun de mes ſemblables enfin heureux dans ſa fortune : ſi cette opinion n'a pas éclairé mes travaux, j'oſe aſſurer qu'elle a ſoutenu mon zéle.

Nous renvoyons ſur-tout le Lecteur au Chapitre contenant le Tableau des avantages que procureroit aux individus & à l'État l'établiſſement d'une Caiſſe de Prêt public, & encore à celui en réponſe aux objections propoſées contre ces ſortes d'établiſſemens.

EXTRAIT DE L'INTRODUCTION.

L'EXISTENCE incertaine de l'homme a été ſoumiſe à des calculs par des Bureaux d'aſſurance, & les moyens de prolonger ſa durée ont été propoſés par ſouſcription. Offrir de lui conſerver ſes biens, dans tous les inſtans de ſa vie, en établiſſant une Caiſſe de Prêt public, n'eſt pas ſans doute un projet nouveau ; mais il n'eſt livré ni aux hazards de la combinaiſon, ni aux probabilités des événemens, ni ſujet à des dépenſes anticipées, pour une jouiſſance ſouvent éloignée & preſque toujours ſtérile.

Si un Patriote, (M. de Chamouſſet) nous a tracé le Plan d'un établiſſement, pour conſerver l'eſpéce dans ſes infirmités, pourquoi le zéle n'en offriroit-il pas un pour ſoutenir l'individu dans ſes infortunes ? Hé ! dans quel tems peut-il être plus utile ? Que de puiſſantes maiſons, que de familles opulentes ébranlées par les ſecouſſes inopinées du malheur, échapperoient à leur chûte, ſi, ſecourues à propos & à peu de frais par une Caiſſe ouverte en tous tems à leurs beſoins, elles n'étoient plus forcées de recourir à d'inſatiables Uſuriers, qui ne font que les engloutir de plus en plus dans les abîmes de l'infortune, &c. &c. &c.

Le cri aſſez univerſel de l'utilité & de la néceſſité d'une Caiſſe de Prêt public, nous a engagé à examiner quels ſont les obſtacles qui ont empêché en France ſon établiſſement ; comment, en les faiſant diſparoître, on y pourroit en élever. Nous avons recherché les loix qui devroient la régir, & comment elles pourroient s'accorder entr'elles pour donner un plan uniforme, qui réglât avec impartialité, & les droits des individus qui doivent ſans ceſſe y avoir recours, & les droits d'une Caiſſe, dont la conſtitution eſſentielle eſt d'être toujours ouverte à tous les beſoins de l'homme.

En étendant les vues des premiers Inſtituteurs qui ſe ſont bornés à ne prêter que ſur des gages mobiliers, nous avons cherché, ſi, en opérant en faveur des autres biens de l'homme, comme contrats, loyers, effets de commerce, une réalité qui leur donnât, pour ainſi dire, une exiſtence corporelle, on ne pourroit pas les aſſujettir au privilége & à la garantie ſpéciale d'un Prêt public ; de maniere que l'engagement d'un loyer, d'un contrat, d'une lettre de change, opérât un nantiſſement de la valeur de la choſe engagée, comme ſi la tradition de cette valeur eût été réellement faite: en multipliant ainſi les moyens d'emprunt, on multiplieroit les bienfaits d'une Caiſſe de Prêt public.

Les loix nous ont paru ſe prêter à ce plan, & leur examen nous a ſuggéré les idées que nous ſoumettons au jugement du Public. Notre Ouvrage eſt diviſé en trois Parties.

Dans la premiere, nous dévoilons les manœuvres des Uſuriers, & nous démontrons, d'après l'Hiſtoire ancienne & moderne, que le ſeul moyen de les détruire, eſt d'établir des Caiſſes de Prêt public. Nous en prouvons le licite & la néceſſité ; enſuite nous préſentons divers articles de réglement que nous croyons eſſentiels pour leur formation, leur ſoutien, & la ſûreté du Prêt public. Le paralelle de notre Plan, avec divers établiſſemens de ce genre, tels que le Mont-de-Piété de Rome, les Lombards d'Amſterdam, de Berlin & autres, en démontre, nous oſons le croire, la ſupériorité ; & le tableau des perceptions uſuraires comparé avec l'intérêt modéré qu'on demande pour l'entretien de la Caiſſe du Prêt public, fait voir de quelles inouies vexations on délivreroit les infortunés.

Dans la ſeconde, nous analyſons les principes qui font l'économie du Prêt de conſomption, du contrat de nantiſſement, des gages, des devoirs reſpectifs des Prêteurs & Emprunteurs. Les diſcuſſions de

l'intérêt compenſatoire dû à un établiſſement public, de ſa quotité, des priviléges qu'il eſt néceſſaire de lui accorder; la réfutation des objections propoſées contre ces ſortes d'établiſſemens, amenent le tableau des avantages que procureroit, & aux individus, & à la maſſe générale de la ſociété, une Caiſſe de Prêt public, qui par la régie ſimplifiée, l'intérêt modique, les moyens multipliés de prêts, & les facilités offertes aux Débiteurs pour ſe libérer, feroit la ſource féconde du bonheur de l'État & des Sujets.

Enfin, on diſcute dans la troiſiéme Partie l'article le plus eſſentiel, les moyens de procurer les fonds & de les aſſurer, ſur-tout par deux Projets nouveaux, dont un intéreſſe tous les Corps municipaux du Royaume, & l'autre établi ſur les probabilités de la durée de la vie humaine, par M. de Parcieux, diviſé en quinze claſſes, contient le tableau des bénéfices que feroit la Caiſſe du Prêt public ſur les ſommes empruntées, & le tableau de la répartition graduelle & viagere de ces mêmes bénéfices aux bailleurs de fonds; projet infaillible dans ſon exécution, & avantageux pour le Bureau & les bailleurs de fonds.

On le répéte, le Projet n'eſt pas nouveau, le Plan l'eſt; c'eſt faute d'un plan bien médité que nos Ayeux n'ont pu bâtir : nous le croyons tracé. Laiſſerons-nous à la poſtérité le ſoin d'édifier, quand le bien public, l'amour de la Patrie, les avantages infinis qui en réſulteront pour l'humanité, nous ordonnent de conſtruire? Pourquoi ne pas envier à un autre ſiécle la gloire d'être utile à ſes contemporains & à ſes compatriotes?

---

*Note de l'*ÉDITEUR.

☞ Il ne nous appartient pas de prévenir le Public ſur le mérite de cet Ouvrage. Il nous ſuffit de dire qu'on le doit au loiſir forcé où s'eſt trouvé ſon Auteur, écarté, comme tant d'autres, du Barreau, pendant les quatre années de l'exil des Parlemens. (depuis 1771——1775.) Mais on nous permettra ſans doute de rapporter ici le ſuffrage qu'un des Critiques les plus éclairés de notre ſiécle, M. de Querlon, en a porté dans ſes feuilles N°. 36. 1775.

De tous les Projets, Plans ou Syſtêmes politiques, économiques, théurgiques, qui ont paſſé ſous nos yeux depuis quelques années, (ils ſont en grand nombre,) aucun, ſans exception, ne nous a paru auſſi-bien préſenté que celui dont il s'agit. D'autres auront un appareil plus impoſant, un ton d'importance & de profondeur, qui n'eſt ſouvent qu'un jargon; une air abſtrait & ſcientifique, qui ſemble tenir à l'orgueilleuſe ſcience des calculs; d'autres encore affecteront tantôt le langage myſtique des ſciences occultes, tantôt le ſtyle grave & ſentencieux, ou la majeſtueuſe conciſion & le tranchant des Légiſlateurs. L'Ecrit que nous annonçons, plus ſimple, & cependant plus travaillé, moins raiſonneur & plus réfléchi, eſt proprement ce que Montagne appelle un Livre de *bonne-foi;* Ecrit qui feroit encore plus utile que tous ceux dont nous venons de parler, quand même le zèle de l'Auteur auroit pu tromper ſes lumieres, ce que nous ſommes loin de penſer; car les ſpéculations étalées avec le plus de faſte & de prétentions, peuvent bien éblouir, engouer ou même paſſionner les penſeurs, ſans qu'il en réſulte un ſeul fait qui contribue au bien public. Mais ſi ce Livre eſt intéreſſant par la nature du ſujet, il eſt du moins auſſi curieux par la maniere dont le ſujet eſt traité.

(La Permiſſion ſe trouve à la fin de l'Ouvrage.)

Newberry Library · Chicago